

M. et Mme Rougelot Philippe
5, rue Bois Perron
contact@inscription-ugo.eu
33 830 LUGOS

M. Le Principal
Collège Aliénor d'Aquitaine
Route du martinet
33 770 SALLES

Lettre suivie

Copie Inspection académique
Ministre de l'éducation
Conseil Général de Gironde

Lugos, le 7 août 2006



En vert italique, les passages censurés et modifiés au plus près pour ne pas en altérer le sens

*D'autres sites, publiés sur Internet relatent cette affaire et vous permettront de retrouver les courriers non censurés
(Recherchez avec [Collège de Salles Gironde](#))*

Monsieur le Principal,

Nous recevons ce jour votre lettre en date du 2 août 2006.



Nous prenons acte que vous *accordez une **priorité** aux enfants qui emménagent par rapport aux enfants en **provenance du privé** déjà présents dans le secteur. Et que maintenez votre **avis défavorable** pour notre enfant **sur ce critère.***

Vous indiquez que ces considérations seraient liées à des problèmes d'effectifs.

Pour autant, dans votre courrier vous n'indiquez pas les disponibilités actuelles, mais celles prévues en janvier 2006. Vous omettez d'indiquer que ces disponibilités ont été revisitées et que le 7 juillet il vous a été accordé une classe de cinquième supplémentaire.

Ce faisant, vous restez muet sur les effectifs de troisième. Classe dans laquelle nous vous demandons d'inscrire notre enfant Ugo.

Enfin, vous écrivez *« comme j'ai l'habitude de le faire avec toute les familles, je reste à votre disposition »*.

Peut-être agissez vous ainsi pour les familles arrivant du public, mais nous concernant :

- le 28 avril à 9h11 (relevé FT), l'élève venant du privé, votre secrétariat, suite à notre demande de rendez-vous nous a renvoyé vers l'inspection académique.
- début juillet, suite au refus de l'inspection académique vous avez à nouveau refusé de nous recevoir. Cette demande vous a été transmise par Madame Didier.



*Vous avez notifié votre refus après la fin des périodes d'inscription. Alors même que d'après votre courrier, la situation était préoccupante dès fin mai. Il est vrai **que vos règles de priorité pour les familles qui emménagent**, ne vous permettaient pas de répondre, puisqu'à tout moment, notre enfant devait pouvoir céder sa place à un enfant **emménageant dans le secteur.***

Nous regrettons que vous preniez le rappel du droit pour des menaces.

Veillez agréer, Monsieur le principal, l'expression de nos sentiments respectueux.